

Palluau Infos

N°25

DÉCEMBRE 2021

Mairie de Palluau

5 rue de Lattre de Tassigny
85670 PALLUAU
Tél. 02 51 98 50 24
www.palluau.fr

 www.facebook.com/communedepalluau

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 9h - 12h

Permanences

de septembre à juin

le jeudi de 16h à 18h

le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois : 10h à 12h

**Madame le Maire reçoit sur rendez-vous
les mercredis et samedis matins.**



Merci à Monsieur Jacky GABET pour ce superbe cliché de notre plan d'eau et église.

Edito

Chers Palludéennes et Palludéens,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an vont venir rythmer la fin de l'année 2021 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain.

La pandémie de covid 19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans et n'est toujours pas vaincue. Sa seule présence nous contraint encore à respecter les gestes barrières et à disposer du pass sanitaire si l'on veut retrouver une vie à peu près normale. La reprise épidémique constatée ces derniers jours, doit nous inciter à redoubler de prudence pour ne pas retomber dans la paralysie sociale et professionnelle que nous avons connue aux premières heures de la vague. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Je souhaite remercier la population palludéenne, qui dans une large majorité, respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen et fait preuve d'une grande capacité de résilience. Continuez à prendre soin de vous. Préserver sa santé est indispensable. C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus.

C'est aussi en jouant collectif et en respectant les règles du savoir-vivre que notre commune conservera son cadre de vie. Souvent nous déplorons des incivilités concernant la vitesse, la dégradation des structures communales et associatives, le stationnement anarchique, les déjections canines, les déchets abandonnés aux 4 coins de la commune et récemment le vol des chrysanthèmes au cimetière et des guirlandes dans les sapins de Noël. Une fois de plus, j'en appelle au civisme et à la responsabilité de

chacun. A chaque fois que les services techniques doivent intervenir pour faire face à ces actes d'incivilité, c'est notre argent public qui s'évapore au lieu d'être orienté vers des investissements productifs pour les Palludéens. Les élus et les agents communaux se sont mobilisés tout au long de l'année pour agir et travailler pour maintenir un cadre de vie agréable pour notre commune. D'importants chantiers vont démarrer en 2022 : aménagement et sécurisation des rues Clemenceau et du Moulin du Terrier, aménagement de la rue des Isleaux et de la place St Gilles, ouverture de la maison citoyenne, poursuite de l'aménagement du cimetière, construction du local de stockage pour les associations, aménagement global de l'espace du plan d'eau avec la réfection du parking de l'école Ste Agnès. Tous ces changements vont se faire avec la participation des citoyens qui se sont portés volontaires et dont la candidature a été retenue pour faire partie des commissions extramunicipales.

En attendant, 2022 sera une année riche sur le plan politique pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives. Espérons que cette nouvelle année puisse connaître un essor économique pour l'ensemble de nos entreprises et que le milieu associatif retrouve des moments de convivialité si utiles à la cohésion de tous.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, de savourer et partager ces moments de bonheur en toute sérénité et sécurité.

La traditionnelle cérémonie des vœux programmée le samedi 8 janvier est annulée.



Marcelle BARRETEAU - maire

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ISLEAUX ET DE LA PLACE SAINT GILLES Validation de l'étude d'avant-projet



Le 28 octobre dernier, le conseil municipal a validé l'étude d'avant-projet de l'aménagement de la rue des Isleaux et de la place St Gilles.

La sécurisation de la rue reste la priorité : écluses, voie verte pour piétons et cyclistes, identification des places de stationnement, carrefour avec le chemin Michel Gaborit en résine, pose de catadioptres dans le virage.

Un soin particulier a été apporté sur la partie historique de la rue et la place St Gilles qui a été intégrée au projet afin de valoriser le caractère architectural et patrimonial du centre-bourg.

La partie plus récente de la rue sera aussi embellie avec de l'engazonnement et des arbres tiges. Des travaux de réfection des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales seront aussi menés au préalable. L'objectif est que les travaux soient terminés à la fin de l'année 2022.

Guillaume BUTEAU

RÉFLEXIONS ET PRÉVISIONS SUR LES TRAVAUX DES RUES CLEMENCEAU ET DU MOULIN DU TERRIER



Le conseil municipal a entamé une réflexion sur l'aménagement des rues Clemenceau et du Moulin du Terrier. Celle-ci a

été, dans un premier temps, motivée par l'enfouissement à venir des lignes électriques de la rue Clemenceau, ainsi que l'installation de la fibre optique.

Ces travaux sur la voirie étaient l'occasion de les prolonger par l'aménagement de cet axe pénétrant principal dans la commune, lorsque nous arrivons de Legé. Le flux important des véhicules qui y transite, ainsi que la vitesse déraisonnable de certains d'entre eux, posent un problème de sécurité, associé à des emplacements de parkings souvent peu lisibles.

A cette occasion, une réflexion sera conduite sur l'esthétisme, notamment paysagé, du traitement de ces travaux.

Un passage de caméras dans les canalisations d'eaux

Avant d'enfouir les lignes électriques, nous avons souhaité vérifier l'état des canalisations des eaux usées et pluviales longeant les deux côtés de la voie.

Un passage de caméra a révélé que le réseau d'eaux pluviales était très détérioré et en grande partie amianté, pour la partie allant du chemin de Pissot au calvaire, ce qui nous oblige à intervenir sur celui-ci et à décaler le projet

d'enfouissement des lignes électriques. Les travaux sur les canalisations devraient démarrer en avril, repoussant en septembre l'enfouissement des lignes électriques.

Des conséquences sur l'installation de la fibre

La fibre optique devrait aussi subir ces décalages dans le temps, raisonnablement en fin d'année, ne pouvant être installée parallèlement à l'enfouissement des réseaux électriques. Cela concernerait non seulement la rue Clemenceau mais aussi certaines rues de proximité, dépendant de ce passage rue Clemenceau. Nous attendons des précisions sur les rues concernées.



L'ensemble de ces travaux achevés, nous pourrons démarrer, en 2023, les travaux d'aménagement de la voirie sur lesquels nous démarrons notre réflexion. Nous aurons l'occasion, dans les trimestres à venir, d'évoquer plus précisément ce point.

Renaud des PORTES de la FOSSE

LOCAL DE STOCKAGE ASSOCIATIF : lancement du marché public



PROJET

Le conseil municipal a validé, le 28 octobre dernier, le plan de l'avant-projet définitif du local de stockage associatif tel qu'il avait été présenté aux associations lors de la réunion du 12 octobre dernier. Implanté près des ateliers municipaux, rue de la Prairie, le local, d'une surface totale de 270m², comprendra trois espaces et des sanitaires.

Les deux premiers ateliers, destinés aux Amis du Rigolly et au Comité des Fêtes, visent à remplacer les locaux des anciens ateliers municipaux actuellement utilisés en permettant davantage de modularité et de sécurité. Situés sur l'avenue de la République, ces derniers seront détruits en 2022 dans le cadre d'une opération d'aménagement de 11 logements à proximité de l'école publique et des services. Le dernier espace proposera des boxes de rangement aux associations qui ne bénéficiaient pas de cette offre précédemment. Le marché public est lancé ce mois-ci afin de réaliser les travaux en 2022.

Guillaume BUTEAU

PRÉAU DU PLAN D'EAU : RÉNOVATION PAR LES AMIS DU RIGOLLY



Pendant les vacances de la Toussaint, l'association des Amis du Rigolly a rénové le préau situé à l'entrée du plan d'eau. Ce préau est très apprécié des pêcheurs, des promeneurs et des élèves de l'école Sainte-Agnès.

La charpente a été sécurisée : ajout de planches de rive et reprise des chevrons afin d'éviter les infiltrations d'eau, réhausse du poteau central... La couverture a été entièrement refaite en conservant son caractère architectural (tige de botte). Les abords ont fait l'objet d'une importante opération de nettoyage.



Le conseil municipal de Palluau remercie vivement l'ensemble des bénévoles qui ont participé à ce chantier essentiel pour le maintien du petit patrimoine.

Guillaume BUTEAU

MAISON CITOYENNE

La maison citoyenne se veut être un repère de la vie locale. **Un lieu mis à disposition pour les citoyens et les associations pour que naissent et vivent des initiatives locales.**

La maison citoyenne sera régie par une charte ainsi qu'un règlement intérieur fixant respectivement l'esprit du lieu et ses conditions d'utilisation. Toute personne ou association désireuse d'y organiser une activité devra en faire la demande auprès de la mairie.

L'animation du lieu sera assurée par un service civique qui aura pour mission de participer au renforcement du lien social entre les palludéens et d'agrémenter leur cadre de vie.

A retenir : **ouverture de la maison citoyenne courant printemps 2022**

Anne-Lise VALLET



PANNEAU D'INFORMATION

Le panneau d'information, installé le 18 juin 2021, n'est toujours pas raccordé par la société ENEDIS. Une demande de travaux a été formulée le 13 avril dernier pour une intervention programmée le 13 juillet.

Durant l'été, 3 techniciens de l'entreprise DEBELEC sont intervenus et n'ont pas réalisé le branchement car il était nécessaire de réaliser une étude technique complémentaire concernant le terrassement. Suite à la réception de cette étude, le branchement programmé le 20 octobre a été différé au 3 novembre puis à une date ultérieure non communiquée en raison d'un mouvement de grève chez ENEDIS lancé le 5 octobre dernier par le service qui délivre les accès au réseau électrique.

ENEDIS priorise les urgences et les chantiers liés à la sécurité et à la salubrité. La réalisation d'un branchement provisoire ne peut être effectué car le coffret de proximité ne permet pas de raccorder un nouveau câble.

Marcelle BARRETEAU

BOIS DE CHAUFFAGE

Notre commune est propriétaire de plusieurs parcelles forestières plantées par ses soins au fil du temps. Comme vous le savez, ces surfaces forestières contribuent à lutter, à leur échelle, contre le réchauffement climatique, la croissance des arbres permettant de capter du CO². L'une d'entre elles a été plantée il y a une quinzaine d'années avec une diversification d'essences telles que des charmes, frênes, chênes, érables champêtres, saules... Le choix, à l'époque, avait été fait de retenir des arbres présents dans notre bocage.

Afin que cette parcelle forestière soit correctement gérée, c'est-à-dire afin de permettre aux plus beaux arbres de prendre de l'ampleur, **une coupe d'éclaircie doit être réalisée**. Celle-ci consiste, sous notre contrôle, à sélectionner les tiges les moins bien formées et de les couper puis débiter, laissant ainsi la parcelle forestière se constituer de futurs grands arbres pour former à terme une forêt ombragée et de qualité, susceptible d'accueillir une belle diversité de faune et de flore.



Pour ceux qui sont à la recherche de bois de chauffage, nous leur proposons de mettre à leur disposition gratuitement celui qui sera issu de ces éclaircies, à leur charge, sous le contrôle des services techniques de la mairie, d'effectuer ce travail de coupe. Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie au 02 51 98 50 24.

Renaud DES PORTES de la FOSSE

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & VOIRIE-ENVIRONNEMENT

Par délibération en date du 23 septembre 2021, les candidatures de trois représentants de la société civile ont été retenues par le conseil municipal.

Jean-Michel CEVAER, Tristan MARTINEAU et Antoine QUILLEAU rejoignent la commission. *(de gauche à droite)*



Les élus désignés comme membres sont Marcelle BARRETEAU, Guillaume BUTEAU, Renaud DES PORTES DE LA FOSSE, Virginie LEBERT, Anne-Lise VALLET, Catherine PERROCHEAU et Bruno MARTEAU. Ils seront assistés des responsables des services administratifs et techniques.

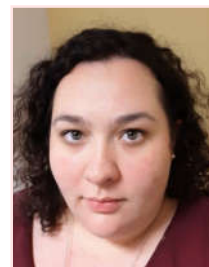
COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE

Par délibérations en date du 28 octobre et 16 décembre 2021, les candidatures de deux représentants de la société civile ont été retenues par le conseil municipal.

Audrey GUILLET et Marie-Cécile QUINT rejoignent la commission. *(de gauche à droite)*

Les élus désignés comme membres sont Marcelle BARRETEAU, Sandrine FUZEAU, Pierre AUTEXIER, Virginie LEBERT, Mathilde GUIBRETEAU et Catherine PERROCHEAU.

Ils seront assistés des responsables des services administratifs et techniques.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LES ÉLECTIONS

Ce mardi 12 octobre, les élèves du CE2, CM1 et CM2 de l'école privée St Agnès et de l'école publique Le Verger se sont réunis pour élire leurs nouveaux représentants du conseil municipal des enfants.

Contrairement aux autres années, le scrutin s'est déplacé sur le site de la Chapelle-Palluaux afin que tous les élèves du CE2 puissent voter.

Parmi les 9 candidats, 4 Palludéens ont été élus :

- ◆ Alice LARDIÈRE (CM1 école St Agnès)
- ◆ Swoana NOËL (CM1 école St Agnès)
- ◆ Lina SIM (CM1 école Le Verger)
- ◆ Aya DUPONT (CM1 école Le Verger)

Leurs projets se tournent vers le respect de l'environnement par l'organisation de journée de ramassage de déchets, de création d'un parcours

explicatif accompagné d'une mini ferme, des boîtes à dons de jeux,...mais également dans l'installation de jeux pour enfants, la création de pistes cyclables, de journées ludiques autour d'expériences scientifiques...

Les deux référentes du conseil municipal des enfants, Anne-Lise Vallet et Mathilde Guibreteau se font une joie d'accompagner ces enfants dans leur engagement pour leur commune.



LES ACTIVITÉS DU CME

Durant la semaine bleue, les élus du conseil municipal des enfants ont participé à une activité gymnastique avec les résidents de l'Ehpad.

Nous remercions l'équipe d'animation de la résidence St Pierre de nous avoir accueillis autour d'un goûter convivial.



UNE NAISSANCE UN ARBRE 2021

Le mercredi 17 novembre 2021 a eu lieu les plantations du dispositif « Une naissance un arbre » soutenu par la Région. En 2020, PALLUAUX a accueilli 17 naissances sur sa commune.

Nous commençons ce dispositif cette année et nous le renouvellerons chaque année en plantant un arbre par naissance. Pour plus de cohérence, nous avons fait le choix de rattraper les années de 2013 à 2019 à raison d'un arbre par année de naissance. Une cinquantaine de famille ont été invitées à planter les 24 arbres de naissance.



Une partie théorique et une partie pratique ont été animées par Monsieur SÉGRETTIN de Terra Aménité. Cette animation a été financée par la communauté des communes Vie et Boulogne.

Chaque enfant participant s'est vu offrir un diplôme et un sachet de graines à semer. Nous remercions les parents et leurs enfants, les élus du conseil municipal des enfants ainsi que les agents des services de la commune d'avoir contribué au bon fonctionnement de cette manifestation.



ARGENT DE POCHE

Le dispositif « Argent de poche » s'est poursuivi pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Au programme : travaux de restauration et d'entretien.

Prochaine édition aux vacances de février. Pensez bien à déposer votre dossier d'inscription **avant le 21 janvier 2022.**

Dossier disponible en mairie et sur notre site internet.



VITALOÉ : CONSEIL ET VENTE DE PRODUITS À BASE D'ALOÉ VERA

Depuis le mois d'octobre, Caroline BELLET apporte ses **conseils bien être individualisés sur rendez-vous** au 24 rue du Pont Chanterelle, à Palluau, ou directement chez ses clients. Elle vend une large **gamme de produits à base d'Aloé Vera** pour la peau, les cheveux, la gestion du poids ou des articulations, la digestion, le stress... Des formations et des animations (balades bien être, cafés à thème...) sont aussi proposées.

- ⇒ Contact : bellet_caroline@orange.fr - 06 26 38 39 96
- ⇒ Page Facebook : <https://www.facebook.com/vitaloecarolinebellet>
- ⇒ Site internet : www.vitaloe.fr



Guillaume BUTEAU

Environnement

CHAQUE GOUTTE COMPTE : ÉCONOMIE D'EAU AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX



Le syndicat mixte en charge de la production et distribution d'eau potable, Vendée Eau, a signé avec la commune de Palluau, en septembre dernier, une convention d'accompagnement, d'une durée de trois ans, dans le cadre de la seconde campagne du programme « Chaque goutte compte ».

Ce dernier vise à appuyer les collectivités dans **l'étude et la mise en œuvre de solutions concrètes en faveur de la réduction et de la maîtrise des consommations d'eau** des branchements dont elles ont la charge : **salle polyvalente, complexe sportif, camping municipal, école...** La réduction des consommations d'eau est un enjeu primordial tant pour l'environnement que pour le budget de la commune.

Guillaume BUTEAU

Vie sportive

PALLUAU, TERRE DE CHAMPIONNES !

Alexia CHOQUET

Le vendredi 19 novembre 2021 a eu lieu, à la Maison des Sports de la Roche sur Yon, la remise des récompenses Ufolep du **VTT xcuntry**.

Après avoir été championne de Vendée 2019/2020, Alexia CHOQUET a remis son titre en jeu cette année et a fini **2^e de la coupe régionale FFC**. Elle est également vice-championne de Vendée en Ufolep chez les féminines 17/29 ans. Elle s'entraîne au club Aizenay Vélo Sport depuis 5 ans.



Ornella FARIA



Ornella FARIA a commencé le **roller** à l'âge de 10 ans au sein du club « Tous en roller » à Saint Christophe du Ligneron.

En 2016, à **12 ans elle décroche ses 2 premiers titres de championne de France** en saut libre (hauteur pure) et skate cross (course d'obstacles). Elle multiplie les compétitions jusqu'à obtenir **7 médailles d'or aux championnats de France**. La dernière s'est déroulée à Roscoff, le week-end du 20 et 21 novembre 2021.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager à Palluau ? Soyez les bienvenus !

Nous vous invitons à contacter le secrétariat de la mairie qui est à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter sur les démarches administratives à effectuer.

En raison de certains évènements récents, **nous vous conseillons de vous faire connaître en mairie et de laisser vos coordonnées téléphoniques et courriel afin de mettre à jour le plan communal de sauvegarde.** Ceci n'est pas une obligation, mais bien une démarche volontaire de votre part.

Au plaisir de vous compter parmi nos nouveaux concitoyens.



QU'EST-CE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Il est destiné à être mis en œuvre immédiatement en cas de sinistre et doit aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal.

Sous l'autorité du maire, le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

Les haies doivent être taillées à **l'aplomb du domaine public et leur hauteur limitée à 2 mètres**, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.



En bordure des voies publiques, **l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain** qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

*Code de la voirie routière
article R 116-2-5°
Code civil article 671 à 673*

ABANDON DE DÉCHETS

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public **est interdit.**

La commune, lorsque le contrevenant est identifié, facturera les frais d'enlèvements.

Les poubelles des ordures ménagères doivent être retirées de la voie publique après le passage de la collecte et remises sur les propriétés respectives.



Arrêté municipal 2015/D/007

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Ces règles sont applicables pour les trottoirs sur toute leur largeur ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

En toute saison, les riverains sont tenus de :

- ⇒ **Désherber et de balayer les fleurs, feuilles, fruits** provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Les regards ne doivent pas être obstrués par les déjections canines.
- ⇒ **Balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau.** En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.
- ⇒ **Laisser le libre passage et ne pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.** Il convient de respecter lorsque le trottoir existant le

permet une largeur de cheminement accessible de 1,20m, tel que préconisé par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent y déposer des matériaux, des ordures, ni y stationner des véhicules. Il est expressément défendu de pousser les résidus de balayage dans les eaux pluviales.

Responsabilité en cas de manquement à l'entretien du trottoir

Dans l'hypothèse où un passant se tord une cheville en raison de la présence d'un trou dans le trottoir, c'est la responsabilité de la commune ou du service de voirie qui est engagée et pas la vôtre. En revanche, **vous êtes tenu de signaler à la mairie toute dégradation constatée sur le trottoir.**



CLUB DE L'AMITIÉ



Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau conseil d'administration a été élu lors de notre Assemblée Générale du 9 novembre 2021. Il s'agit de :

- ◆ Evelyne LEGALL (Grand'Landes)
- ◆ Gilles GEOLLOT (Palluau)
- ◆ Sylviane PEENE (St-Paul-Mont-Penit)
- ◆ Michèle SOULARD (St-Paul-Mont-Penit)
- ◆ Jacqueline SIMONNEAU (St-Paul-Mont-Penit)
- ◆ Christian LIEUVIN (Grand'Landes)
- ◆ Thérèse BULTEAU (Grand'Landes)
- ◆ Jacques BARROIS (Palluau)
- ◆ Elisabeth GUÉRIN (St-Paul-Mont-Penit).

Trois numéros de téléphone sont à votre disposition pour joindre ou rejoindre notre association :

06 80 25 31 77

06 50 72 04 94

06 16 37 28 62

Nos mairies respectives sont votre autre interlocuteur. Le Bureau vous souhaite une excellente année.

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Soldats de France, la relève des anciens combattants

Pour assurer le devoir de mémoire, les anciens combattants font appel aux Soldats de France pour renouveler les membres de l'association.

Sont «Soldats de France» les non-combattants de toutes les générations qui partagent les valeurs que défend l'UNC (Union des Anciens Combattants) : le civisme, le sens national, la droiture morale, la solidarité humaine et le respect de la mémoire combattante.

La section UNC de Palluau a besoin de sang neuf.

Si vous avez la fibre patriotique, le respect de la mémoire, l'envie de transmettre des valeurs, votre place est à l'UNC.

Pour être soldat de France, il suffit d'avoir effectué son service militaire ou avoir servi dans un corps d'état (pompiers, gendarmes, secouristes...). Vous pouvez aussi devenir SYMPATHISANTS.

Notre association a pour mission essentielle un triple devoir : mémoire, reconnaissance et transmission :

- ◆ Lors des commémorations du 8 mai et 11 novembre, nous rappelons ces jours de victoire et de paix et honorons la mémoire des Palludéens morts pour la patrie.
- ◆ Nous exprimons notre reconnaissance et manifestons notre solidarité à l'égard de ceux, qui appelés ou engagés, ont servi la France dans des missions de défense et de protection.
- ◆ Nous œuvrons à la promotion des idéaux de paix et de liberté de l'UNC et veillons à la transmission de la flamme du souvenir aux plus jeunes générations.

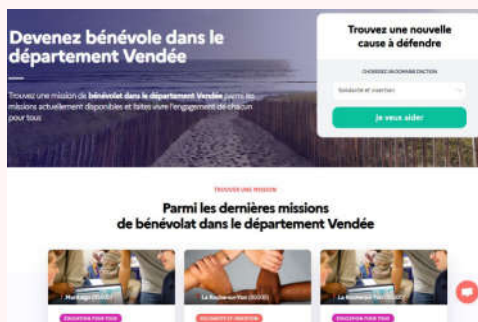
Renseignements au 02 51 98 59 95

Courriel : yetbalix@wanadoo.fr



JeVeuxAider.gouv.fr

PAR LA RÉSERVE CIVIQUE



Le conseil municipal souhaite faire connaître auprès des associations un **site internet pour les aider dans la recherche de bénévoles** pour l'organisation de leurs manifestations. Depuis mars 2020, les présidents d'association peuvent ainsi accéder à la plateforme gouvernementale « Je veux aider ». La démarche est très simple et 300 000 bénévoles sont inscrits sur le site !

Ce site s'adresse également à **toute personne qui souhaite donner un peu de son temps et participer aux manifestations de son territoire ou d'ailleurs**. Vous pouvez consulter les propositions de demande d'aide et même vous y inscrire ! N'hésitez pas à vous renseigner, les associations ont très souvent besoin de vous ! Plus de 8 000 propositions sont en ligne.

<https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

Sandrine FUZEAU



Prêt gratuit d'équipements

Afin de faciliter vos réunions ou événements, un **vidéoprojecteur, une enceinte et un micro peuvent être empruntés en mairie** par votre association ayant son siège social sur la commune, moyennant un chèque de caution. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



Mise à disposition de boîte aux lettres

Dans le cadre de la création du local de stockage pour les associations, la municipalité propose gratuitement aux associations qui le souhaitent, une boîte aux lettres attenante à ce bâtiment pour recevoir leur courrier. Si votre association souhaite bénéficier de cette offre, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie.

Gestion des déchets

La communauté de communes Vie et Boulogne va mettre en place une prestation à destination des associations pour la gestion des déchets lors de l'organisation de manifestations.



Zoom sur les services municipaux : Apprenons à nous connaître !

Noël ORDONNEAU, agent des services techniques, va bientôt nous quitter pour partir à la retraite le 1^{er} janvier 2022.

C'est donc l'occasion de vous le présenter et de revenir sur son parcours. Les services techniques auront droit à une présentation complète dans le prochain *Palluau Infos* de mars 2022.

Présentation

Je suis né le 23 décembre 1961 et j'habite à Palluau depuis 32 ans. J'ai exercé le métier de tourneur-fraiseur à l'usine Monroc à Saint Etienne du Bois. En juin 2019, j'ai été recruté par la commune de Palluau pour effectuer le remplacement d'un agent technique.

En quoi consiste votre travail ?

Mes activités principales sont l'entretien des espaces verts et de la voirie. Toutefois, j'ai un travail de polyvalence, qui varie selon la saison. J'effectue divers petits travaux de maçonnerie, de peinture, du ramassage des sacs poubelles et du tri sélectif, la révision et l'entretien du matériel.

En quoi votre activité vous plaît-elle ?

Le fait de travailler en extérieur après 38 ans d'usine, contribuer directement à rendre notre ville plus belle, plus propre et plus pratique, s'investir pour la commune et découvrir son fonctionnement m'a beaucoup plu.

Pour ces dernières semaines je prends plaisir à installer les illuminations de Noël qui, cette année devraient ravir les petits et les grands.



Comment envisagez-vous votre retraite ?

Je vais bricoler à la maison, prendre le temps d'entretenir le jardin, faire de la moto et profiter de ma famille et de mes trois petites-filles. J'ai le projet aussi de marcher sur le chemin St Jacques de Compostelle.

Quels sont vos sentiments à l'aube de votre retraite ?

Cette période de ma vie m'a ouvert aux autres et m'a permis de faire de belles rencontres. Je remercie tous les gens que j'ai côtoyés pendant ces années et la confiance que m'ont accordé

Madame le maire Marcelle BARRETEAU et Robert BOURASSEAU.

Merci Noël, nous vous remercions et vous souhaitons une très belle retraite.

Catherine PERROCHEAU



**À la recherche d'un emploi ?
Tremplin, une solution pour accéder
à une vie professionnelle active !**

Des missions de travail

L'association TREMPLIN est en relation permanente avec des particuliers, associations, collectivités, agriculteurs, commerçants, artisans et entreprises.

Elle peut vous proposer de nombreuses missions en lien avec vos compétences et en fonction de vos disponibilités.

Un accompagnement dans votre parcours

Un Conseiller en Insertion Professionnelle vous accompagne dans votre parcours socio-professionnel avec :

- des entretiens individuels
- des évaluations en situation de travail
- des supports et informations mis à votre disposition
- des ateliers collectifs proposés (CV, lettre de motivation...)
- des formations courtes (informatique, PSC1, SST...)
- des stages



**Ateliers &
Chantiers d'insertion**



Facilitateur d'insertion sociale et professionnelle

L'association ACEMUS accompagne ses salariés dans leur insertion sociale et professionnelle.

Un suivi personnalisé avec un contrat à durée déterminée d'insertion est proposé aux bénéficiaires du RSA (30h/semaine minimum).

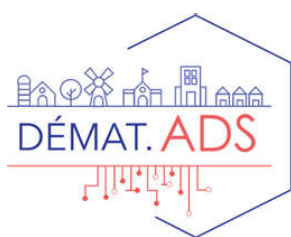


Deux supports d'activité

Maraîchage sur le site des Jardins de l'Aumônerie à Aizenay : plantations, récolte et vente des produits au magasin et en ligne, cueillette des fraises au printemps...

Espaces verts sur différents sites de la Communauté de Communes Vie & Boulogne : réalisation de travaux en espaces verts pour les collectivités, les entreprises, les associations, les particuliers. Tonte, taille, plantation, débroussaillage, desherbage, entretien des voiries. Gestion raisonnée en accord avec les nouvelles méthodes d'entretien des espaces verts.

Association intermédiaire TREMPLIN et Chantiers d'insertion ACEMUS
16 rue de l'Ancien Prieuré - 85170 Le Poiré-sur-Vie
02 51 06 41 59
accueil@tremplinacemus.fr
www.tremplinacemus.fr



Dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme

Dans le cadre de la simplification et la modernisation des services publics, le dépôt et l'instruction de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme pourront se faire en ligne à compter du 1^{er} janvier 2022.

La dématérialisation présente de nombreux avantages pour le bénéficiaire : gain de temps, souplesse, transparence dans le suivi du dossier.

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} janvier 2022, **tout porteur de projet pourra déposer en ligne :**

- ◆ Une demande de certificat d'urbanisme dit d'information (CUa)
- ◆ Une demande de certificat d'urbanisme dit opérationnel (CUB)
- ◆ Une déclaration préalable (DP)
- ◆ Une demande de permis de construire (PC)
- ◆ Une demande de permis d'aménager (PA)
- ◆ Une demande de permis de démolir (PD)



Toutefois, le dépôt en ligne est une possibilité. Il sera toujours possible de déposer une demande en format papier au secrétariat de la mairie.

Le lien sera opérationnel à l'adresse suivante :

www.vie-et-boulogne.fr > rubrique **Vivre Ici** > **Urbanisme et Habitat** > **Autorisations d'urbanisme**

Collecte de coquillages

COLLECTE DE COQUILLAGES

Nouveau en déchèteries !



Refusés

- crustacés, crevettes, langoustines, crabes...
- sac en plastique,
- coquilles non ouvertes,
- citron,
- rince-doigts, serviettes en papier...

Collectes dans les 6 déchèteries de Vie et Boulogne

A partir du 11 décembre 2021



Après vos repas de fêtes, pensez à trier vos coquilles d'huîtres, de bulots, de moules, de palourdes, de Saint-Jacques... ! Elles seront recyclées et vos poubelles allégées.

Où déposer vos coquilles vides ?

Un big-bag dédié à cette collecte sera installé dans chacune des 6 déchèteries du territoire (Aizenay, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Saint-Denis-la-Chevasse et Saint-Paul-Mont-Penit) :

Le devenir de vos coquilles :

Une fois collectées, les coquilles seront envoyées à la plateforme de recyclage de l'entreprise Bâti-recyclage à la Ferrière. Elles seront broyées et transformées en amendement calcique pour les terres agricoles. **Une manière simple d'alléger les poubelles d'ordures ménagères et de valoriser un déchet plutôt que de l'enfouir.**

Contact : environnement@vieetboulogne.fr — 02 51 31 67 33

Bonus vélo

Le « bonus vélo » est un dispositif proposé par la communauté de communes aux habitants du territoire (un bonus par foyer) afin de les aider à s'équiper en vélo électrique pour leurs déplacements utilitaires. Il n'est pas soumis à condition de ressources. Il concerne les achats effectués **après le 1^{er} octobre 2021**.

Les vélos éligibles sont :

- ◆ les modèles neufs de vélos à assistance électrique (VAE) « classiques » et les kits d'électrification : **20 % du prix d'achat TTC** (aide plafonnée à 200 €)
- ◆ les modèles neufs de VAE utilitaires : vélo-cargo, bi-porteur, tri-porteur, rallongés : **20 % du prix d'achat TTC** (aide plafonnée à 300 €)

Les vélos enfant ne sont pas éligibles au dispositif.

Le bonus vélo de la communauté de communes est cumulable au bonus vélo de l'État.

Ce dernier en revanche est soumis à conditions de ressources.

Le formulaire est à renseigner sur le site de la communauté de communes, onglet Vivre ici/Mobilité, ou sur simple demande.

Contact : bonusvelo@vieetboulogne.fr - 02 51 31 60 09



En bref et à retenir



RECENSEMENT CITOYEN

A partir de leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. *Justificatifs : livret de famille et carte d'identité*

Pensez à vous inscrire !



Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections prévues en 2022 ? Plusieurs solutions existent :

- ⇒ en ligne sur www.service-public.fr
- ⇒ en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et **jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle** ainsi que **jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives**.

MDEDE et MOVEA, conseil en mobilité



Un nouveau partenariat a été signé entre la Maison départementale de l'emploi et du développement économique (MDEDE) et la communauté de communes pour accompagner les usagers dans leurs démarches de **mobilité géographique** en faveur de leur **insertion professionnelle**.

Sont concernés les « actifs » de plus de 16 ans rencontrant des difficultés de mobilité dans le cadre de leur projet professionnel ou pour conserver un emploi.

Cette démarche, **sur rendez-vous, est gratuite et confidentielle**.

La prescription par un référent socio-professionnel est **obligatoire**. (ex : conseiller France services, travailleur social, CCAS...)

Contact : 0 800 881 900 (N° vert gratuit)
ou via mobilite@vendee.fr

Rétrospective

Concert « Les Riches Heures du Chorganium »

7 novembre 2021



Une Naissance un Arbre 17 novembre 2021



Cérémonie commémorative 11 novembre 2021



Fêtons Noël ensemble ! 12 décembre 2021



★
Bonnes Fêtes
★
DE FIN D'ANNÉE
★